

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
EXTRAORDINAIRE du 4 juin 2016
Espace Riponne – Place de la Riponne 5, Lausanne**

Sont présents :

Délégués des sections cantonales

Berne	Annika Studer, porte-parole Michela Ghielmetti Aline Surdez
Fribourg	Emilie Castella, porte-parole Stéphanie Franz Emilie Boffard Anne-Claude Müller- Genton
Genève	Elodie Gygli, porte-parole Amandine Claeysens
Jura	Marie-Noëlle Provot, porte-parole Anne-Christine Joyet
Neuchâtel	Anaïs Favre, porte-parole Elisabeth Moser-Franscini Sophie Krugel-Vuilleumier
Valais	Romaine Fluckiger Pagliotti, porte-parole Anne-Laure Persoz
Vaud	Jean-Luc Nicoulin
Commission des finances :	Jean-Luc Nicoulin
Commission de déontologie :	Solange Waselle Fabienne Kohler
Commission évaluation des structures(CES):	Céline Béguin Jean-Luc Nicoulin
Commission L&P	Sophie Willemin
Le Comité Directeur	Laure Rickenmann Catherine Richoz Thomas Petitfrère
CPLOL	Catherine Tlili
Secrétaire générale sortante :	Michèle Kaufmann-Meyer
Secrétaire générale entrante :	Joëlle Pitteloud
Secrétaire	Anna Ciaramella

La séance est ouverte à 9h.30, sous la présidence de Laure Rickenmann

Documents transmis lors de la convocation :

- Ordre du jour
- Statuts modifiés – version projet
- Rapport CES

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec l'ajouts suivants :

- Point 8. Divers
 - Certification

1. PV du 7 novembre 2015

Pas de remarques, le PV est accepté à l'unanimité.

Remerciement à Christiane Blanc pour la prise du PV de novembre 2015 et qui finalise les comptes 2015 avec Mme Ingram de FIDACOR, ces prochaines semaines.

2. Mot de la Présidente

Pour rappel, cette séance a été décidée en commun accord avec vous parce que nous avons des discussions concernant le rapport de la CES. Au vu des changements, le Comité Directeur devait travailler en collaboration avec la CES en tenant compte des réalités que vivait l'ARLD et construire l'avenir. Donc pas de vote, puisque cela n'engage pas les sections. Nous aurons besoin de vos positions en tant que délégués pour finaliser le travail fourni et qui passera en vote en novembre, une fois passé aux AG. Le rapport de la CES avait été demandé au début de la mise en place des nouvelles structures. Lors de l'engagement du Comité Directeur en 2013, il a été demandé par les membres de l'ARLD un rapport d'évaluation à mi-parcours de mandat. Les conclusions de ce rapport montre qu'il y a une problématique au niveau de la direction, ceci se concrétise par le fait que le comité directeur ne souhaite pas renouveler son mandat 2017-2019. Nous allons passer directement en point 3.

3. Commission Evaluation des Structures

Présentation du PowerPoint de la CES par Céline Béguin :

Cadre

- ❖ Plusieurs réunions depuis le 24 mars 2015 dont deux rencontres avec le CD
- ❖ Envoi d'un questionnaire aux différents organes / personnes
- ❖ Organisation et tenue d'entretiens
- ❖ Présentation à l'AD le 7 novembre 2015
- ❖ Rédaction d'un rapport et d'un projet de modifications des structures actuelles

Comités cantonaux

Principales plaintes :

- ❖ Manque de contacts intercantonaux
- ❖ Solitude dans défense de la profession
- ❖ Fonctionnement flou des organes
- ❖ Surcharge de travail
- ❖ Faible implication des membres
- ❖ Transmission des infos
- ❖ Manque de lisibilité des rôles CD-SG
- ❖ Organisation et Fonctionnement de l'AD

Plateforme InterCantonale

Principales plaintes:

- ❖ Transmission des informations
- ❖ Discussions superficielles
- ❖ Peu de suites concrètes aux réflexions ou propositions de la PIC

Comité directeur

Principales plaintes :

- ❖ Lourdeur des structures -> lenteur
- ❖ Climat / manque de soutien de l'AD
- ❖ Rémunération insuffisante pour la charge de travail
- ❖ PIC ne nourrit pas la réflexion du CD
- ❖ Comment garantir la stabilité ?
 - Les membres actuels ne désirent pas poursuivre leur mandat

Secrétaire générale

- ❖ Assume une part du rôle exécutif
- ❖ Structures trop lourdes et lentes
- ❖ Mieux définir responsabilités SG-CD
- ❖ Inquiétude sur la pérennité du CD
 - Augmenter la professionnalisation
- ❖ Plaque tournante des informations
 - Les informations ne circulent pas assez
- ❖ Peu d'investissement des membres

Assemblée des délégués

- ❖ Problème de la synchronisation AG cantonales – AD
 - Ordres du jour incomplets
 - Remise en question de l'actualité des sujets traités
- ❖ AD trop longue ou trop courte...
- ❖ Rôle des délégués peu clair
- ❖ Défiance face au CD

Synthèse

- ❖ Structure :
 - Adéquate en théorie mais difficilement applicable
 - Trop lourde et trop lente
- ❖ Transmission de l'information à revoir / approfondir
- ❖ Manque d'une ligne romande de défense professionnelle
- ❖ Meilleure définition des rôles :
 - SG – CD
 - AD
 - PIC

→ Comment assurer que tous les objectifs soient atteints ?
- ❖ Pérennisation du CD et des comités cantonaux
 - Surcharge de travail
 - Rémunération
 - Relève ?

Projet de modification des structures Objectifs

- ❖ Repenser le rôle et le fonctionnement du CD
- ❖ Redéfinir la fonction du SG
- ❖ Réaffirmer le rôle central de l'AD
- ❖ Recentrer les thèmes de discussion de la PIC autour de l'actualité des cantons
- ❖ Assurer une meilleure défense de la profession et un meilleur soutien aux sections cantonales dans cette défense de la profession
- ❖ Garantir une meilleure circulation des informations entre les différents organes

Projet de modification des structures Secrétariat Central

Secrétariat Général est un organe exécutif

Scindé en deux postes :

Secrétariat Central composé d'un Secrétariat Administratif et d'un secrétariat Général

- ❖ Une personne chargée de la formation permanente et de la qualité
- ❖ Une personne chargée de la défense de la profession

Contact avec les sections cantonales assuré par la personne chargée de la défense de la profession (participation aux AG Cantonales)

Projet de modification des structures Comité stratégique

Organe stratégique qui remplace le CD

- ❖ Composé de 3 à 5 membres élus par l'AD (mandat de 3 ans renouvelable)
- ❖ 4 réunions au minimum par an
- ❖ Prend les initiatives et les décisions qui concernent l'ensemble de la profession
- ❖ Délègue tout ou partie des tâches et missions
- ❖ S'appuie sur les rapports de la PIC, des commissions et groupes de travail et des comités cantonaux
- ❖ Définit les lignes directrices de l'association, met en œuvre et assure le suivi des cercles de qualité et des groupes de travail intercantonaux, garantit l'utilité générale des thèmes des groupes de travail et assure la diffusion de leurs résultats, supervise l'exécution des dossiers traités par le secrétariat général
- ❖ Respecte les décisions prises en AD mais prend des décisions de sa propre initiative si nécessaire
- ❖ Est responsable de ses décisions et initiatives devant l'AD

Projet de modification des structures AD

- ❖ 5 délégués au maximum par canton dont le porte-parole cantonal (+possibilité d'inviter 2 membres par canton)
- ❖ Présidence de l'AD assurée par le président du Comité Stratégique
- ❖ Nouvelles tâches : élection des membres du CS, approbation des rapports d'activité du secrétariat général et des commissions, discussion des propositions du comité stratégique
- ❖ Prise de décision des délégués en tenant compte des préavis des AG cantonales avec la possibilité de modifier ces préavis

Projet de modification des structures PIC

- ❖ Lieu d'échanges et de discussions autour de thèmes en lien avec l'actualité politique
- ❖ Les thèmes en lien avec la pratique professionnelle sont traités au sein de groupes de travail intercantonaux

Projet de modification des structures CES

Nouvel organe

Candidatures des membres présentées lors des AG cantonales

Sélection des 5 membres par le CS pour une durée de 2 ans renouvelable

Question :

- NE/EMF Développer l'idée d'inviter des membres non-délégués à l'AD ?
- CES/CB Pour avoir des avis complémentaires.
- ComDéont/SW Inviter des personnes qui sont intéressées par le sujet.
- LR Intégrer l'idée dans une version finale.
- CES/CB ATTENTION : Ces personnes peuvent venir mais ne peuvent pas voter, ce ne sont pas des délégués. Ils viennent nourrir le débat.
- VD/J-LN Merci à Céline pour la qualité de sa présentation.
Avons-nous réfléchi à ce que l'AD traite des sujets qui ne sont pas d'abord passé en AG ?
- VD/J-LN La norme c'est quand même de présenter en AG les sujets qui vont être discutés. Mais pour ne pas avoir à reporter de 6 mois, voire une année, mettre dans l'OJ de l'AD des sujets qui n'ont pas passé préalablement en AG ainsi les délégués peuvent en débattre et peuvent décider.
- CES/CB L'AD vient valider les décisions prises.
- CD/LR Si on garde la structure avec les passages aux AG cantonales avant, cela veut dire que la structure qui propose doit encore anticiper de deux mois. Donc on ne réglerait pas le problème si on gardait le système de prévoir plus d'AG.
- VD/J-LN La norme ce n'est pas que cela passe en AG mais que les sections puissent présenter les points en AG, si elles le désirent.
- CES/CB Ce qui devrait être passé en AG devrait être traité d'abord en AD.
- CD/LR Il faut prendre position.
- NE/EMF La section Neuchâteloise est très réticente à laisser les délégués prendre des décisions sur des positions qui n'ont pas été strictement votées en AG.
- NE/AF On pourrait dire que la section Neuchâteloise vote ses points, envoie ses délégués et qu'ils peuvent nourrir la discussion pour les autres. Le canton est quand même libre d'agir comme il le veut.

Définir si c'est un vote décisionnel ou un préavis.
- CES/CB Nous avons résolu le problème en précisant cela dans les statuts.

Les membres sont informés que c'est un vote consultatif. Après de là à passer à des votes en AD...

- GE/EG Mêmes souci à GE, les membres étaient vraiment contre. Alors même que les autres cantons avaient voté oui, cela a été compliqué à accepter. Si nous décidons de faire des votes qui seront changés en AD, nous devons leur dire que nous nous retiendrons de voter en AD pour de nouveaux sujets ou pour des changements.
- VD/J-LN Céline a eu la bonne réponse, les statuts permettent une ouverture vers le fait que les délégués peuvent éventuellement modifier la décision cantonale. Après, ils doivent assumer par rapport à leurs collègues cantonaux. Donc, les cantons peuvent choisir leur mode de fonctionnement
- CES/CB Pour la votation à l'AD, il n'y a pas de majorité à avoir. Il faudrait faire passer le message aux AG, qu'ils ne veulent pas que leurs délégués votent.
- NE/AF Par exemple, pourquoi on ne voterait pas maintenant.
- VD/J-LN Les statuts actuels ne le permettent pas.
- NE/AF Pourquoi le fait qu'on veuille aller plus vite, être plus efficace, plus fluide, pourquoi ne pas le voter directement quand on le présente ? Pourquoi le rapporter aux membres ?
- VD/J-LN C'est ce que je proposais, d'avoir la possibilité, avec des limitations, de pouvoir présenter des projets directement aux AD sans passer par les AG.
- CD/CR Est-ce que cela ne serait pas lié à la nature des projets ?
- VD/J-LN Il faudrait aller plus loin pour que cela bouge. Nous constatons qu'avec le processus d'aujourd'hui, cela a pris 1 année de retard. De plus, difficile de trouver les personnes pour les postes. Le CD termine son mandat à la fin de cette année et pour le moment il n'y a personne.
- CES/CB Quelles sont les craintes ?
- NE/AF Perdre la confiance des membres par manque de communication et de transparence.
- CD/LR Trop de temps passé à parler de structure. Parlons de la profession et de ce que nous aimerions faire de cette association. Nous souhaiterions, grâce à cet assouplissement, une association professionnelle beaucoup plus professionnalisée où l'on parle de la défense du métier. C'est important que les délégués aident à avancer dans la dynamique de l'association. Quand cela touche aux statuts, un préavis des sections cantonales est nécessaire, mais quand nous parlerons métier, comme par exemple, que fait-on à propos du no de concordat ?

NE/AF	Préciser sur quoi on peut voter.
NE/EMF	Les délégués sont intéressés et aimeraient plus de soutien. Nous avons des problèmes à trouver des membres qui s'investissent. S'ils doivent venir en AG, pour communiquer ce qu'ils pensent et qu'ensuite, nous faisons autre chose...
VS/A-LP	Nous retrouvons souvent les mêmes personnes, ce qui leur permet une opinion plus étoffée avec des arguments. D'autres personnes, plus en retrait pourrait avoir des choses à dire. Nous devrions les relancer pour qu'ils relayent leurs idées à leur section cantonale. Les délégués prennent trop en charge et cela déresponsabilise la base. Comment recréer ce lien avec la base ?
VD/J-LN	Il faudrait davantage de groupe de travail avec des objectifs à atteindre. C'est une manière d'impliquer la base pour avoir son avis.
CES/CB	Rôle du délégué : une personne à qui on délègue une confiance, représentatif d'une idée majoritaire sans pour autant qu'elle ne soit attachée à une idée majoritaire. Le Comité Stratégique deviendrait la tête pour envoyer l'influx à l'exécutif. Si nous attendons que les AD avalisent toutes les décisions du Comité Stratégique, nous retrouvons dans les mêmes lourdeurs.
GE/EG	Cette année à GE, pour stimuler la base, nous l'avons beaucoup sollicité mais nous n'avons pas eu de réponses. Trop de poids pour les délégués et pas d'élan de la part des membres. Avoir cette souplesse des délégués, argument à défendre auprès des membres vu leur manque de participation.
JU/AM	D'accord avec le besoin de plus de souplesse pour les délégués. Possibilité d'informer directement les membres de la décision, leur un délai d'un mois pour qu'ils réagissent et après 50 réactions, repenser le projet. Moyen de redonner le pouvoir à la base.
FR/A-CMG	Donne la place à tous et ne paralyse pas le fonctionnement.
VS/AP	Un bureau des doléances ? À quel niveau ?
CD/LR	A l'AD directement et qui irait directement au secrétariat général.
GE/EG	La décision de l'AD est donnée par qui ?
CD/LR	Ce qui se passe à l'AD, sera transmis en direct à tous les membres et à eux de réagir aux décisions prises. Est-ce qu'en tant que délégués des cantons, vous ne vous sentiriez pas démis d'une autorité ?
Tous	Oui.
SG/JP	Comment vous imaginer gérer les plaintes ?
VD/J-LN	Des arguments pertinents pourraient remettre en cause une décision

qui a été prise.

- CES/CB L'AD prend une décision, laisser 1 mois aux membres pour réagir. Les commentaires seront pris en compte par le Secrétariat Général qui transmet sous forme de dossier au Comité Stratégique.
- VD/J-LN La pétition est aussi une bonne idée.
- JU/AM Les informations qui arrivent doivent être synthétisées par le secrétariat général et retransmises au Comité stratégique pour nourrir la réflexion en AD. Important pour que les gens sachent que leurs idées soient étudiées. Possibilité d'arrêter une décision dans un cadre défini. Passé le délai, présenter une synthèse globale des réflexions.
- BE/AB S'il y a beaucoup de réaction, doit-on revenir au fonctionnement de représenter cela en AG pour en rediscuter ?
- CD/LR Pas besoin d'une réponse personnelle du secrétariat général.
- VD/J-LN Proposer avant l'AD, mettre dans une page du site tous les points présentés à l'AD et, s'ils le souhaitent, donner leurs commentaires.
- CD/LR Prendre contact plutôt avec le délégué cantonal.
- VD/J-LN Les délégués pourraient s'inspirer des réactions pour les discussions à venir.
- CD/LR Etes-vous d'accord pour que ces points se trouvent sur le site et que les membres prennent contact avec leurs délégués cantonaux ?
- Question :
Laisser à l'AD cette ouverture pour prendre des décisions sur des sujets qui n'ont pas été présentés en AG ?
- CD/LR Des points qui sont relativement lents à traité seront passés en AG pour avoir le préavis, et des points abordés et traités directement en AD comme des points qui arriveraient au dernier moment.
- VD/J-LN Changement du rôle du comité directeur en comité stratégique et renforcement exécutif du secrétariat général. Est-ce que vous êtes tous d'accord avec cela ?
- GE/EG Pas bien compris le fonctionnement du secrétariat général. Qui synthétise les infos ? La secrétaire générale ou la chargée de formation ?
- SG/JP Un de mes rôles sera de clarifier la répartition des rôles et de qui fait quoi.
- GE/EG Des informations ont-elles déjà été transmises à certaines personnes ?
- CD/LR Nous ne voulions pas le faire avant de vous rencontrer et vous pré-

senter concrètement ce que nous avons fait.

- FR/A-CMG Est-ce que le rapport sera transmis aux membres ?
- CES/CB C'est aux délégués de prendre cette décision.
- CD/TP Il y a les rapports que vous avez fait et les propositions que nous allons faire en retour. Nous pouvons imaginer de rendre votre rapport public en le mettant sur le site.
Le travail de réflexion doit être d'abord discuté avec vous.
- FR/A-CMG C'est important que les membres se rendent compte des démarches qui ont été faites pour arriver à la proposition.
- CD/CR Mettre le PowerPoint de la CES sur le site.

Actions

Mettre le PowerPoint de la CES sur le site **Qui ? AC**

4. Présentation des changements mis en place par le CD suite au rapport de la CES

- NE/AF Le Comité directeur manquait de retour par rapport aux discussions des séances PIC. Que manque-t-il ? Puisqu'il est question de retourner vers des thèmes plus politiques, est-ce que nous revenons à un fonctionnement passé du comité romand ?
- CD/LR La question, c'est comment faire remonter la préoccupation des cantons vers une structure exécutive qui va agir. La PIC apparaît comme le lieu où traiter des sujets plus politiques et que les discussions métier soient traitées dans les groupes de travail.
- NE/AF C'est à la dernière PIC, qu'il y été défini ce besoin de créer des groupes de travail. Il n'y a pas eu suffisamment de communication.
- CD/CR C'est la question de l'exécutif et du législatif. Le comité directeur avec les référents n'existera plus car il n'est pas fonctionnel. Il faut que cela soit centralisé. Et pour cela il faut un organe exécutif qui se chargera de mettre en œuvre toutes les demandes. Nous avons souhaité faire la différence entre une demande un peu plus politique d'où la demande d'un chargé de projet.
- CES/CB Dans les questionnaires, il est ressorti une incompréhension du rôle de la PIC et son aboutissement. Clairement, il fallait dissocier les deux.
- FR/EC Pas d'informations de ce qui se passe dans les cantons. Cela manque de ne plus avoir un lieu d'échange entre les cantons.
- CES/J-LN Difficile pour la PIC avec un horaire restreint de pouvoir tout traiter, d'où l'objectif des groupes de travail.

- GE/EG Comment transmettre l'information ? Le porte-parole cantonal ne fait pas forcément partie de ces groupes.
- CD/LR Les points 3 et 4 sont un peu mélangés ...
- CD/CR Pour défendre la profession au niveau politique, nous allons avoir besoin de rapports métier. Faire une synergie dans des lieux où la discussion peut s'approfondir.
Les groupes de travail présenteront leur travail à la PIC, le secrétariat général le mettra en œuvre. Le travail fait dans les groupes servira à alimenter la défense de la profession au niveau de la Romandie.
- GE/EG Qu'est-ce que cela change par rapport à maintenant ?
- CD/CR Le secrétariat général met en œuvre ce qui a été décidé avec les cantons à la PIC. Ce n'est pas le travail d'un comité directeur ou d'un comité stratégique. Nous avons voulu donner en temps et en ressources, un poste dévolu à cette mise en œuvre.
La PIC ne discute pas du contenu, elle se sert du rapport du groupe de travail.
Impliquer les 3 associations dans la défense de la profession. Pour cela nous allons avoir besoin d'une association faïtière qui joue ce rôle. Actuellement, nous ne pouvons pas être défendu sur des projets fédéraux comme les questions concernant les adultes et les caisses maladies. Voilà aussi ce que l'on entend par projet politique.
- CD/LR Avec la CES et la ComFi, nous avons opté pour augmenter le pourcentage et arriver à un 90%. Concrètement, le secrétariat général tenu par Michèle était de 60% et passera à 90%. C'est-à-dire, un poste à 50% qui serait essentiellement tourné vers la défense politique sur la base de dossiers profession, récoltera toutes les préoccupations des cantons et assumera le fonctionnement de l'association au niveau du secrétariat général. Et un deuxième poste à 40% tourné essentiellement sur la défense de la profession via des relations avec les UNIs, l'organisation des formations permanentes, actualisation ou réactualisation de certains dossiers spécifiquement logopédiques.
Pour l'engagement du secrétaire générale, nous avons engagé Madame Joëlle Pitteloud qui a débuté à 20% le 15 mai 2016 et à 50% dès le 1^{er} septembre 2016.
Le poste de charger de projets, n'est pas pourvu pour le moment.
- CD/TP Ce poste n'a pas été pourvu à la suite de désistement avec des arguments qui nous ont amené à penser que le cahier des charges était trop vaste. La redéfinition du cahier de charges est en discussion et Madame Pitteloud participe à ce processus. Bénéficiaire de son point de vue extérieur va nous permettre de mieux définir ce que nous attendons du poste et l'impliquer dans le recrutement de la personne avec qui elle sera amenée à travailler.
- CD/LR Le Comité Directeur va dans le courant de l'été, travailler sur le budget 2017 et proposera, avec l'aval de la ComFi, une augmentation des cotisations sachant qu'après 12 ans, le montant est resté

identique. Il faut prendre en compte la professionnalisation de la structure.

Est-ce que nous pouvons dire que les point 3 et 4 sont terminés ?

- CES/J-LN Souligner le changement du rôle du Comité directeur actuel et le nouveau Comité stratégique et des responsabilités du nouveau SG pour le transmettre dans tous les cantons. Le but étant de reporter le rôle exécutif sur le secrétariat général.
- CD/LR Il fallait repenser le fonctionnement de la structure car actuellement entre le législatif et l'exécutif ça ne fonctionne pas bien.
Donc, le Comité Stratégique doit être une direction orientée pour les options stratégiques de l'association. Ce poste doit être pourvu de membres qui sont intéressés à aider l'ARLD à garder la ligne d'association professionnelle sur la base de dossiers qui auront été préparés par le Secrétariat Général. Il doit donner les impulsions pour pouvoir avoir une vision d'anticipation et non de réaction.
Par exemple, d'ici 1 année, contacter tous les responsables cantonaux pour une discussion sur la logopédie. Une option du Comité Stratégique mise en exécution par le SG, épaulé pour tout ce qui est du domaine de la profession par le chargé de projets.
- CES/J-LN Appel aux vocations pour s'investir dans le Comité stratégique. Un engagement de 4 à 5 séances d'environ 3 heures par année. Sachant que le Secrétariat Général prépare des dossiers lisibles, pour que le comité stratégique puisse en prendre rapidement connaissance.
- CD/LR Le comité stratégique donne l'impulsion pour savoir où il veut mener l'association dans les deux ans à venir selon les préoccupations.
- FR/A-CMG Les responsables cantonaux seraient tous invités en même temps ?
- CD/LR C'est la secrétaire générale qui va prendre contact individuellement avec chaque canton.
- CD/CR Nous avons pensé à une réunion des responsables cantonaux de la logopédie et présenter une charte. Ce n'est pas le CD qui va décider. Les projets qui pourraient se faire seront discuter avec Madame Piteloud et la PIC proposera ces dossiers. Nous devons déterminer une sorte d'éthique professionnelle, de devoir professionnel qui devrait être réactualisé par rapport à la RPT et de la pédagogie spécialisée au niveau des lois.
- CES/CB Il n'y a plus deux exécutifs. Il y a l'idée et l'exécution.
- CD/CR Pour ce Comité Stratégique, il ne s'agit pas d'aller faire des choses. C'est le grand changement que nous proposons par l'augmentation du taux d'activité du Secrétariat Général.
- GE/EG Le Comité stratégique ne sera plus rémunéré ?
- CD/CR A la séance. Les 10% actuels ont été reporté sur les 90% du Secrétariat Général. La répartition entre ces deux postes va être encore discutée.

- CD/LR Le poste pour le chargé de projet va être reproposé avec une petite variation de pourcentage, le concept reste comme le même. Une secrétaire générale pas logo, et un(e) chargé(e) de projets logopédiste qui s'occupe de la formation permanente.
- BE/AS Faire un schéma pour montrer le fonctionnement pour permettre une meilleure représentation.
- CD/LR A faire.
Est-ce que les points 3 et 4 sont à présent clairs ?

Actions

Réaliser le schéma du fonctionnement CS et SG Qui ? CD-SG

5. Présentation du nouveau SG et du nouveau Chargé de projets

- SG/JP Joëlle Pitteloud nous présente en quelques mots son parcours professionnel et son engagement pour l'avenir de l'ARLD.
- Tous Souhais de bienvenue pour Madame Pitteloud.
- CD/LR La collaboration avec Madame Pitteloud a débuté le 15 mai 2016. Annonce de la nouvelle représentante du CPLOL, Madame Catherine Tlili.
- CPLOL/CT Madame Catherine Tlili, déléguée CPLOL nous présente en quelques mots son parcours professionnel et communique son intérêt à partager la profession au-delà des frontières.
- CD/LR Un grand merci.
- CPLOL/MO Madame Mary Overton, déléguée CPLOL part à la retraite après 8 ans. Une rencontre est prévue en septembre pour la préparation de la réunion de Split.
De retour d'Athènes, cela a été un grand privilège de pouvoir représenter la région dans ces discussions. Les capacités linguistiques ont été un grand atout pouvoir participer aux discussions et la Suisse a beaucoup à apporter.
- CD/LR Un grand merci pour l'engagement pour l'ARLD.

6. Remerciements à Michèle Kaufmann-Meyer, secrétaire générale sortante

- CD/LR Michèle Kaufmann-Meyer nous quitte après 12 ans.
- CD/TP Hommage de TP en son nom, collègues et Comité Directeur à Michèle Kaufmann-Meyer pour son engagement pendant ces 12 ans.

Nous sommes reconnaissants pour tout le travail accompli et nous la remercions infiniment. Meilleurs vœux pour son future.

SG/MKM Synthèse de ces 12 ans passés à l'ARLD. Annonce de son élection, présidente du CPLOL. Meilleurs vœux au future de l'ARLD et à Madame Pitteloud.

Tous Bravo à Michèle pour cette élection au CPLOL à l'unanimité.

CD/LR A l'issue de l'assemblée, un apéritif sera offert.

7. Divers

CD/LR Un point de clarification sur la certification est demandé par Madame Anne-Claude Muller-FR. Michèle Kaufmann-Meyer qui va y répondre.

JU/AM La certification a été présentée lors de la dernière AD, concrètement qu'est-ce que cela a donné ? Qui l'a faite ? Certaines choses n'étaient pas très claires dans les documents. Combien de logopédistes l'ont faite cette année ?

Remarque concernant un mail où il était recommandé, en tant que logopédistes privés, de faire la certification. Pourquoi pour un indépendant cela serait plus important qu'un logopédiste salarié. D'autres cantons n'ont pas reçu cette recommandation. Cela a mis une certaine pression. Pourquoi seulement dans le canton de Vaud ?

SG/MKM Le secrétariat a reçu également ce mail et ces questionnements. Cette certification est totalement volontaire, et c'est bien expliqué. Pas présente lorsque cela a été discuté à la dernière AD. C'est un outil mis à disposition pour un contrôle personnel des membres pour la qualité. La certification peut se faire si le membre le souhaite. Le canton de Vaud a parlé avec le comité cantonal de l'éventualité de faire un contrôle de la qualité des prestations pour les personnes qui travaillent en tant qu'indépendants. En voyant le projet de certification qui avait été proposé par le CD, le Comité Vaudois a trouvé que c'était une bonne méthode pour montrer au canton que l'ARLD Vaud s'occupe aussi de la qualité.

CD/CR C'est lié à l'actualité politique du canton, c'est-à-dire qu'il y a des groupes de travail qui vont se mettre en place pour la mise en œuvre du règlement de la loi qui a été votée en septembre. Dans le cadre de ces discussions, les logopédistes indépendants ont des prestataires subventionnés par des conventions qui vont être élaborées entre les logopédistes indépendants et l'état. Aucune demande ne vient du canton. C'est pour devancer une demande du canton qui voudrait avoir une vision du travail des logopédistes indépendant. Savoir qui ils vont inclure dans leur contrat de subventionnement, de prestations. Une prévision des discussions de la section avec le canton.

CD/LR Le CD a trouvé que c'était une bonne idée. Anticiper plutôt que réagir. L'association professionnelle peut répondre à la question classique du sérieux des indépendants avec le danger du politique qui

cherche à économiser et mettre la pression sur toute personne qui travaille de manière indépendante. L'indépendant est l'élément fragile, voilà pourquoi il a été vivement conseillé aux indépendants, mais tous peuvent faire la certification.

- GE/EG Question de formulation lors de la communication.
- SG/MKM Actuellement, environ 50 personnes ont fait la certification. C'est la première année. Une réunion va se faire avec Monsieur Zurcher et Madame Pitteloud pour faire le point et prévoir la suite de la collaboration. Pour ce qui est de retrouver les documents, cela va être repris pour l'année prochaine.
- CD/LR Deuxième divers, le CD rappelle et demandent que tous les changements au sein des sections cantonales soient annoncés. Les noms des délégués, des porte-paroles, ... doivent être transmis au secrétariat administratif pour passer les informations aux bonnes personnes et pour que le site reste actualisé.
- CD/LR La séance se termine, place à l'apéritif.

Actions

Organiser réunion avec Monsieur Zurcher

Qui ? MKM, JP

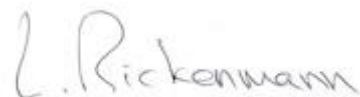
Décision du CD

Le CD a annoncé le départ de Madame Kaufmann- Meyer au 30 juin 2016. Elle est remplacée par Madame Joëlle Pitteloud au poste de secrétaire générale de l'Association Romande des Logopédistes Diplômés officiellement à partir du

1^{er} septembre 2016. Madame Joëlle Pitteloud est déjà en activité depuis le 15 mai 2016 à 20% jusqu'au 31 août 2016.

La séance levée à 11h45
Lausanne, le 4 juin 2016

Laure Rickenmann, présidente



Pour le PV, Anna Ciaramella